

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 5 février 2018 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Jean-Philippe Bibeau, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Nicolas Labbé, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Any Lemay, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 31 décembre au 5 février 2018 et du journal des salaires ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Adoption du règlement 2018-01 concernant le traitement des élus municipaux ;
6. Modification des personnes autorisées à signer les documents bancaires de la municipalité ;
7. Modification des personnes autorisées à signer les documents concernant le projet domiciliaire du promoteur DD955 inc. ;
8. Offre de services comptables / Groupe RDL Victoriaville SENCRL ;
9. Composition du conseil d'administration 2018 à 2020 de l'office municipal d'Habitation de Saint-Albert ;
10. Analyse d'eau potable de la salle du pavillon Général Maurice Baril ;
11. Ajustement du salaire de l'employé de la patinoire ;
12. Embauche d'une personne additionnelle pour la patinoire ;
13. Commandite pour l'Exposition Agricole de Victoriaville ;
14. Demande d'aide financière / Cuisine collective des Bois-Francis ;
15. Vente pour défaut de paiement de taxes ;
16. Lecture de la correspondance ;
17. Varia ;
18. Période de questions de l'assistance
19. Levée de la séance ordinaire du 5 février 2018.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il mentionne que la convalescence de Suzanne Crête se déroule bien et qu'un retour est possiblement prévu pour avril 2018. Il précise que suite au départ de la directrice par intérim, la municipalité ne comblera pas le poste de directrice-générale en remplacement de Suzanne. Monsieur St-Pierre exprime sa reconnaissance envers les gens qui ont témoigné leur sympathie suite au décès de sa belle-sœur Chantal. Il avise également la population que des travaux débiteront très prochainement dans le dossier du développement domiciliaire.

2018-015 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que l'ordre du jour du 5 février soit adopté.

Que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-016 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que le procès-verbal du 8 janvier soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-017 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 8 janvier au 5 février 2018

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la secrétaire-trésorière adjointe.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques # 4211 à # 4255 au montant de 174 130.08\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 5 février 2018.

Any Lemay
Directrice-générale adjointe / Secrétaire-Trésorière adjointe

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-018 Adoption du règlement 2018-01 concernant le traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Albert

**Règlement numéro 2018-01
Sur le traitement des élus municipaux**

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001), détermine les pouvoirs du conseil en matière de traitement des élus municipaux ;

Attendu que le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu de remplacer ledit règlement ;

Attendu que ledit règlement a fait l'objet d'un avis de motion le 8 janvier 2018, d'une publication d'un avis public d'au moins vingt-et-un (21) jours et d'une adoption au cours d'une séance régulière du conseil ;

En conséquence, il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère et résolu d'adopter le règlement suivant :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace le règlement 2008-02 et ses amendements.

Article 3 : Exercice financier

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2018 et les exercices financiers suivants.

Article 4 : Traitement proposé pour les membres du Conseil

Rémunération de base :

La rémunération totale annuelle du maire est fixée à 16 842.55 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 3 169.46 \$.

Allocation de dépenses :

L'allocation de dépenses annuelle du maire et des conseillers est fixée à 50% de la rémunération totale annuelle.

Le maire recevra à ce titre la somme de 8 421.28 \$ alors que les conseillers recevront 1 584.73 \$.

Article 5 : Rémunération Additionnelle – Comité ou Organisme mandataire

Chaque fois qu'un membre du conseil est nommé sur un comité municipal ou à un conseil d'administration autre que l'Office Municipal d'Habitation, celui-ci a droit à une allocation maximale de 750\$ par année. Cette allocation sera additionnée à la rémunération de base.

Cependant, si ce comité verse une rémunération aux membres du conseil, la municipalité ne pourra rémunérer ce membre.

Article 6 : Maire suppléant

Nonobstant l'article 8, advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire, pour cause de maladie ou de vacance de son poste, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à son remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire, au prorata du nombre de jours de cette période.

Article 7 : Indexation

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à l'augmentation de l'indice des prix à la

consommation pour le Canada établi par Statistique Canada à chaque année **ou à 2.5 %**.

Article 8 : Rémunération excédentaire

En aucun temps le total de la rémunération de base d'un conseiller ne peut dépasser 90% du total de la rémunération de base du maire.

Article 9 : Effet rétroactif

Le présent règlement a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018 conformément au septième alinéa de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Article 10 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Alain St-Pierre, Maire

Any Lemay
Directrice générale adjointe /
Secrétaire-trésorière adjointe

AVIS DE MOTION : 8 janvier 2018

ADOPTION : 5 février 2018

ENTRÉE EN VIGUEUR : 6 février 2018

2018-019

Modification des personnes autorisées à signer les documents bancaires de la Municipalité de Saint-Albert

Attendu que la résolution 2017-209 a été adopté le 11 décembre 2017, mentionnant les personnes autorisées à signer les documents bancaires de la municipalité ;

Attendu que suite au départ de la directrice générale par intérim, la liste des personnes autorisées doit être modifiée ;

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

Que Monsieur Alain St-Pierre maire, Monsieur Dominique Poulin, conseiller, Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire trésorière et Madame Any Lemay, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, agiront, à compter de la date de la présente résolution, au titre de représentants de la municipalité de Saint-Albert et exerceront les pouvoirs de gestion suivants :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité de Saint-Albert ;
- Demander l'ouverture par la banque de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité de Saint-Albert ;
- Signer tout document ou convention utiles pour la bonne marche des opérations de la Municipalité de Saint-Albert ;
- À l'égard des emprunts de cette dernière et des garanties qu'elle pourra consentir ;

- Pourront aussi, au nom de la Municipalité de Saint-Albert, faire, signer, et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la Municipalité de Saint-Albert ;

Que toujours deux (2) signatures soient requises aux effets bancaires.

Que le nom de Madame Martine Bernier soit retiré des personnes autorisées à signer les documents bancaires de la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-020

Modification des personnes autorisées à signer les documents concernant le projet domiciliaire du promoteur DD955 inc.

Attendu que le promoteur DD955 inc., représenté par Madame Renée Beauregard, demande la signature d'un protocole d'entente, intitulé « *Convention d'entente relative à des travaux municipaux* » concernant la phase 1 du développement domiciliaire ;

Attendu que ledit protocole a été signé le 12 décembre 2017 ;

Attendu qu'une résolution portant le numéro 2018-007 a été adoptée le 8 janvier 2018, entérinant la signature du protocole et mentionnant les personnes autorisées à signer les documents relatifs protocole ;

Attendu que suite au départ de la directrice générale par intérim, la liste des personnes autorisées doit être modifiée ;

Il est **proposé par** Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que Monsieur Alain St-Pierre maire, Monsieur Dominique Poulin, conseiller, Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire trésorière et Madame Any Lemay, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous documents relatifs au développement domiciliaire de la Municipalité de Saint-Albert.

Que le nom de Madame Martine Bernier soit retiré des personnes autorisées à signer les documents concernant le projet domiciliaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-021

Offre de services comptables / Groupe RDL Victoriaville SENCRL

Attendu que la municipalité a reçu une offre de services de la compagnie Groupe RDL Victoriaville SENCRL afin d'effectuer la vérification 2017 de la Municipalité de Saint-Albert ;

Attendu que cette firme comptable exécute ce mandat depuis quelques années déjà ;

Attendu que les prix soumis, avant taxes, se lisent comme suit :

Groupe RDL Victoriaville SENCRL	Vérification pour l'année 2017	Comparable de l'année 2016
--	---	---------------------------------------

Audit et préparation du rapport financier	6 925.00\$	6 500.00\$
---	------------	------------

Attendu que cette vérification, qui a lieu en février habituellement, sera reportée en mai ou juin exceptionnellement dû à l'absence de la directrice générale ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la firme comptable Groupe RDL Victoriaville SENCRL soit mandatée pour la vérification de l'année 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-022 Composition du conseil d'administration (CA) 2018 à 2020 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Albert

Attendu que le renouvellement des membres du CA de l'OMH de Saint-Albert doit être entériné par le conseil pour les années 2018, 2019 et 2020 ;

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

Que Mesdames Colette Gagnon, Roséanne Dallaire et Diane Kirouac, toutes ayant acceptées le mandat, soient les trois (3) membres nommés par le conseil de la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-023 Analyse d'eau potable de la salle du Pavillon Général Maurice Baril, situé au 27, rue Des Loisirs

Attendu qu'afin d'être conforme aux normes du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), la Municipalité de Saint-Albert procédait à des échantillonnages d'eau potable pour l'analyse de diverses composantes obligatoires ;

Attendu que le 29 janvier dernier, la municipalité a reçu un communiqué lui mentionnant que les analyses demandées ne sont plus obligatoires ;

Attendu que le conseil doit évaluer certaines questions concernant l'analyse de l'eau potable ;

Il est **résolu** unanimement de reporter le dossier ultérieurement afin de bien étudier les besoins.

2018-024 Ajustement du salaire de l'employé de la patinoire

Attendu que par la résolution 2017-162, la Municipalité de Saint-Albert a embauché Monsieur Jacob Martineau-Courtois pour l'entretien et la surveillance de la patinoire hiver 2017-2018 ;

Attendu que le taux horaire de Monsieur Martineau-Courtois n'a pas été ajusté en fonction de l'entente lors de l'embauche ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que l'ajustement de salaire soit fait à 15.00\$ de l'heure rétroactivement depuis l'automne 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-025 Embauche d'un employé additionnel pour l'entretien et la surveillance de la patinoire hiver 2017-2018

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert aura besoin de main-d'œuvre pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour les prochaines saisons ;

Attendu qu'un employé doit être formé cette année en prévision des besoins des années à venir ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que Monsieur Gabriel Duchesne, soit le candidat en formation pour la saison 2017-2018.

Que cette formation soit donnée par Monsieur Jacob Martineau-Courtois, employé pour la patinoire depuis quelques années.

Que le salaire minimum soit accordé à Monsieur Duchesne.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-026 Commandite pour l'Exposition Agricole de Victoriaville

Attendu que la municipalité a reçu une demande de commandite de l'exposition agricole de Victoriaville ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la municipalité accepte de publier une annonce dans le bottin souvenirs 2018 de la Société d'agriculture des Bois-Francs au montant de 126.47\$ taxes incluses ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-027 Demande d'aide financière / Les Cuisines collectives des Bois-Francs

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'exposition agricole de Victoriaville ;

Attendu qu'avant de répondre à cette demande, la municipalité a besoin de connaître le nombre de citoyens de Saint-Albert qui participent aux cuisines collectives ;

Il est **résolu** unanimement qu'une décision sera prise ultérieurement après la cueillette d'informations pertinentes.

2018-028 Résolution autorisant la transmission par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues

Attendu que certains citoyens de la Municipalité de Saint-Albert ont, à ce jour, un solde de taxes municipales impayées pour l'année 2016 ;

Attendu que la MRC d'Arthabaska a le pouvoir et l'obligation d'effectuer des ventes pour défaut de paiements de taxes ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert doit faire parvenir à la MRC d'Arthabaska, au plus tard le 2 mars prochain, la liste des propriétés à inclure dans la prochaine vente pour défaut de paiements de taxes ;

Attendu que, légalement, avant de transmettre la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska, la municipalité doit faire parvenir un dernier avis, par courrier recommandé, aux contribuables concernés ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert autorise la directrice générale adjointe à transmettre, par courrier recommandé, un dernier avis de paiements aux contribuables concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-029

Résolution autorisant la MRC d'Arthabaska à procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes

Attendu que le conseil, par la résolution 2018-028, autorise la directrice générale adjointe à faire parvenir un avis recommandé, aux citoyens(nes) concernés, leur mentionnant d'acquitter, dans un délai prescrit, leur solde impayé de taxes municipales pour l'année 2016, incluant les intérêts. Sans quoi, leur propriété sera mise en vente pour défaut de paiements de taxes ;

Attendu que la procédure prescrite par la loi pour procéder à des ventes pour taxes, en juin 2018, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente pour défaut de paiement par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires ;
- la désignation de tout immeuble assujéti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires ;

Attendu que les cinq (5) contribuables touchés par cette procédure sont :

- Martin Bourassa et Ketsia Habel, pour une propriété située dans le Rang 7, enregistrée sous le numéro 5 181 088 cadastre du Québec, d'une superficie de 1 596.400 mètres carrés ;
- Ghislain Laquerre et Julie Laquerre, pour une propriété située dans le Rang 7, enregistrée sous le numéro 5 181 106 au cadastre du Québec, d'une superficie de 2 291.400 mètres carrés ;
- Kevin Gendron, pour une propriété située sur la Route 122, enregistré sous le numéro 5 180 965 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1 081.200 mètres carrés ;
- Marc Lavoie, pour une propriété située sur la rue Principale, enregistré sous le numéro 5 181 056 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1 203.800 mètres carrés ;

- Tommy Houle, pour une propriété située sur la rue Des Bouleaux, enregistrée sous le numéro 5 181 856 au cadastre du Québec, d'une superficie de 529.500 mètres carrés ;

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que le conseil autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska pour le 2 mars prochain.

Que le conseil autorise la directrice-générale adjointe, Madame Any Lemay, à retirer le ou (les) dossier(s) dont le solde de l'année 2016, incluant les intérêts, serait à jour avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Alain St-Pierre, maire, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu en juin 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-030

Levée de la séance ordinaire du 5 février 2018

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la séance ordinaire du 5 février 2018 soit levée à 21h30.

Alain St-Pierre, maire

Any Lemay,
Directrice-générale adjointe /
Secrétaire-trésorière adjointe